

IMPOSITION DES REVENUS, DES BENEFICES ET DE LA TVA

I. L'IMPOT : définition et classification

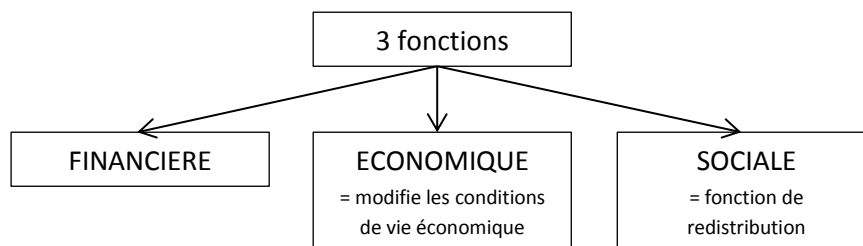
A. DEFINITION

Les ménages tirent leurs revenus de leur travail et/ou de leur patrimoine. Une partie est consommée, une autre est épargnée.

L'état impose à chaque ménage un impôt sur le revenu et un impôt sur la dépense.

IMPOT : prélèvement pécuniaire subi par les contribuables (entre la société et les individus).

C'est un prélèvement obligatoire, avec une sanction prévue en cas de non-paiement ou e retard.



B. CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

	IMPOTS DIRECTS	IMPOTS INDIRECTS
Définition	Payé directement par le contribuable	Payé indirectement par le contribuable
Exemples	<ul style="list-style-type: none">● Impôt sur le revenu : seulement 54% des foyers fiscaux sont imposables sur le revenu, 20% des recettes de l'état● Taxe d'habitation● Taxe foncière : bâti et non bâti● Impôt sur la fortune● Impôt sur les sociétés	<ul style="list-style-type: none">● TVA : 1^{ère} recette fiscale, 52% des recettes de l'état (132 milliards en 2011).● TIPP (taxe inférieurs sur les produits pétroliers), 6% des recettes de l'état● Droits de douane

II. L'IMPOSITION DES BENEFICES DE L'ENTREPRISE :

Le régime d'imposition des bénéfices diffère selon la forme juridique choisie (en EI ou en société).

Dans l'entreprise, les revenus sont classés en différentes catégories :

- les salaires
- les bénéfices industriels et commerciaux
- les bénéfices non commerciaux pour les activités libérales
- les bénéfices agricoles
- les revenus mobiliers : placements financiers
- les revenus fonciers

L'impôt est calculé de façon progressive : plus l'on gagne, plus l'on paye. Pour les sociétés, le taux de 33 1/3 est utilisé.

III. LA TVA

Impôt de dépense à la charge du consommateur. Il existe 4 taux de TVA :

- 19,6%
- 7% : restauration, transport, travaux de rénovation, abonnements, électricité, gaz, livres, ...
- 5,5% : produits alimentaires
- 2,1% : presse et médicaments

Elle est collectée et versée par les entreprises qui jouent un rôle intermédiaire auprès de l'état.